VILLE D'EPINAY SOUS SENART
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH, Maire.

PRESENTS
Damien ALLOUCH, Constant LEKIBY, Sabine PELLON, Samir SLIMANI, Khellaf BENIDJER, Fula MESIKA, Ghislaine THUAUD, Emmanuel GAUVRY, Delicia SOUKA, Hanane GHAZAL, Daoud BRUNEL, Keltouma SEMGANI, Yacine ANASSE, Ludivine MALEK, Mona BEN BELGACEM BONNAIRE, Dora MEVAA BEKOLO, Michel LE TEXIER, Daniel CHABANE, Danielle MARIE-LOUISE.

POUVOIRS

Valérie NEDAUD a donné pouvoir à Sabine PELLON

Sami HEDJEM a donné pouvoir à Khellaf

Mahel GUECHI a donné pouvoir à Ludivine MALEK

Stéphanie LEBEGUE a donné pouvoir à Emmanuel GAUVRY

Jérôme GUERRIERO a donné pouvoir à Keltouma SEMGANI

Liliane MATTEI a donné pouvoir à Fula MESIKA

Mamadou BATHILY a donné pouvoir à Samir SLIMANI

Gülsüm KOCA a donné pouvoir à Damien ALLOUCH

Raphaël MARTEYN a donné pouvoir à Daoud BRUNEL

Dominique CIARD a donné pouvoir à Constant LEKIBY

ABSENTS : Georges PUJALS, Aurore BAYERE, Marc-André NYAMA et Vincent GAUDIN CAGNAC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fula MESIKA

Monsieur le Maire : Avant de commencer le Conseil municipal, je vais vous proposer d'observer une minute de silence, en hommage aux victimes du terrible tremblement de terre qui s'est déroulé en Turquie la semaine passée, qui a fait plusieurs dizaines de milliers de morts et malheureusement le bilan ne cesse de s'alourdir. Nous avons fait une opération de solidarité samedi dernier au marché et nous avons pu, grâce aux bénévoles de la Réserve des Solidarités, grâce aux agents communaux, aux habitants de la Ville et aux services de la Collectivité, récolter énormément d'affaires et quand je dis énormément, c'est encore au-delà de ce qu'on peut imaginer. Au fur et à mesure du temps, on apprenait que des choses qu'on avait acceptées ne l'étaient plus mais au final, ce sont quand même 7 palettes de 1,40 mètre qui sont parties en Turquie, sachant que pour la Syrie, c'est encore un petit peu plus compliqué et aujourd'hui c'est vrai, les aides vont vers la Turquie. Du coup, il nous reste vraiment beaucoup d'affaires. Donc à voir dans l'avenir si des convois peuvent s'organiser en direction de la Turquie et de la Syrie. Et samedi matin, au marché, une vente de salé et de sucré est organisée par des femmes et des hommes d'origine turque, au bénéfice d'une association dont le nom m'échappe mais qui me reviendra tout à l'heure...
Je vous propose d'observer maintenant une minute de silence.

Avant de commencer nos travaux, je vous propose de choisir un ou une secrétaire de séance et j'ai reçu la candidature de Madame MESSIKA. Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022.

On fera les décisions à la fin, si vous le voulez bien. Il convient, non pas de désigner un secrétaire de séance, nous venons de le faire mais d'approuver le procès-verbal de notre dernière assemblée et est-ce que ce procès-verbal appelle des remarques de votre part ?
Je n'en vois pas, je mets aux voix.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 à l'unanimité par 29 voix.

Monsieur le Maire : Unanimité, je vous remercie et sans tarder le cède la parole à Monsieur GAUVRY pour le rapport de gestion de la SEMGEP pour l'exercice 2021/2022.

I) Administration

1 Rapport de gestion de la Société d'Economie Mixte pour la Gestion de la Géothermie et des réseaux à Epinay-sous-Sénart (SEMGEP) – exercice 2021/2022

Monsieur GAUVRY : Mesdames, messieurs bonsoir. Exercice classique réalisé tous les ans dont vous avez pu prendre connaissance peut-être dans le détail, dans les pièces annexes qui accompagnent les dossiers du Conseil municipal, donc je vais essayer d'être concis. Rapidement : « la rigueur climatique de la saison 2021/2022 ». Pour rappel, on travaille en exercice décalé, en l'occurrence, on va parler de la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Cette rigueur climatique représente 2080 DJU, c'est-à-dire bien en dessous de la valeur de référence habituelle qui confirme, cette année encore, le radoucissement du climat.

Les chiffres clés qui en découlent : une énergie totale, livrée en sous stations, de 47 772 mwh, donc mécaniquement inférieure à l'année précédente. Par contre, un taux de disponibilité de la centrale de géothermie de 98,71%, donc un très bon taux de disponibilité avec des installations qui ont bien fonctionné depuis le remplacement de la pompe immergée, début 2021 et un taux de couverture géothermique de 76,92%, là encore, très important. Ça représente plus des 3/4 de la chaleur produite et livrée par la SEMGEP à ses abonnés et mécaniquement aussi, de l'appoint au gaz qui a fortement baissé par rapport à l'année précédente où il avait fallu compenser la panne survenue en décembre 2020 sur la pompe du puits de production de la centrale de géothermie. Sur le plan financier, le chiffre d'affaires réalisé par la SEMGEP sur l'exercice clos au 30 juin 2022, s'élève à 4 625 302,6 €. Le total des produits, s'élève de son côté à 4 704 606, 93 €. Le total des charges s'élève à 4 470 209, 27 €. Ce qui représente un résultat positif de l'exercice et donc un bénéfice de 234 397, 66 €. Je vous passe le détail des différents paramètres qui composent cet exercice. On est sur des éléments classiques qu'on retrouve tous les ans dans les mêmes proportions. Le bilan inclut au 30 juin les éléments exceptionnels suivants, comptabilisés sur l'exercice précédent. C'est un point important à garder en tête. Une provision pour intérêts et frais de retard sur le financement de Dalkia de 223 472, 97 € et la charge financière d'intérêts sur le financement de Dalkia est de 17 447, 64 €. Pour mémoire, c'est un reliquat de l'exercice précédent qui n'a pas été soldé, suite à des discussions avec Dalkia qui avancent assez lentement. On a donc dû réintégrer ces sommes-là dans le bilan de la saison 2021/2022. Et j'ai bon espoir qu'on atterrisse sur un compromis satisfaisant pour tout le monde sur ces sommes. En 2019, on avait constaté un certain manque d'engagement de l'ancienne direction qui avait retardé le traitement de la facturation et donc mis à mal la trésorerie de la SEMGEP. La situation s'était empirée avec la crise sanitaire et, dans ce contexte de trésorerie très fragilisé, avec une situation de reprise économique et d'augmentation du prix du gaz très tendu, nous avons, fin 2021, souscrit un prêt garanti par l'État de 1 000 000 € de manière à pouvoir renforcer la trésorerie la SEMGEP et faire face aux éventuels aléas sur l'évolution du prix du gaz. En parallèle, le travail de recouvrement des factures de retards de paiement a pu s'achever cette année. Ce travail a permis également de solder certains contentieux anciens et de redonner à la SEMGEP, un niveau de trésorerie satisfaisant, en plus de ce prêt garanti par l'État et nous avons pu, par effet induit, solder les retards de paiement de la redevance à la ville d'Épinay-sous-Sénart.
Pour rappel par ailleurs, la SEMGEP est membres de l'AGEMO « l'Association des Maîtres d'Ouvrages publics en Géothermie ». Cette association permet de négocier des tarifs d'achat de gaz en gros volume, en mutualisant les consommations de neuf autres acteurs publics franciliens en géothermie. Le dernier marché de deux ans qui avait été négocié à tarif très bas, arrivait à terme le 31 décembre 2021. Pour rappel, ce tarif était de l'ordre de 15 € hors taxe du mwh de gaz. Durant le quatrième trimestre 2021, ce tarif a protégé la SEMGEP des très fortes augmentations du prix du gaz sur le marché libre et nous avons pu,

dès le mois de novembre 2021, assurer le rôle de bouclier tarifaire vis-à-vis de l'ensemble des abonnés de la SEMGEP en appliquant des révisions contractuelles de la tarification sur la base de l'indice B1 du tarif réglementé du gaz dans sa version plafonné, ce qui n'était pas obligatoire. Le bouclier tarifaire gouvernementale n'a été mis en œuvre, quant à lui, qu'en avril 2022 à destination de l'habitat collectif, avec un effet rétroactif et en excluant du dispositif les professionnels et les collectivités locales. Ce bouclier tarifaire local SEMGEP, appliqué dès novembre 2021, a permis de faire bénéficier aux abonnés une économie estimée à 281 620 € qu'ils auraient dû payer en plus si on n'avait pas appliqué par anticipation ce bouclier tarifaire local. Entre-temps, l'AGEMO a attribué le nouveau marché de fourniture de gaz pour la période 2022/2024, à la société espagnole Endesa mais dans des conditions très compliquées de négociations. Pour ne rien vous cacher, aucun fournisseur de gaz n'était très motivé pour aller fournir les collectivités dans un climat d'incertitude totale. Il n'a donc pas été possible de négocier un prix fixe sur cette période. Donc tous les membres de l'AGEMO, comme beaucoup de syndicats de l'énergie par ailleurs, se retrouvent à devoir négocier du gaz sur le marché libre avec des tarifs extrêmement volatils, ce qui évidemment en termes de perspectives est assez déconcertant. Bien sûr, le démarrage de la guerre en Ukraine n'a pas amélioré les choses et a engendré l'arrêt de la fourniture du gaz russe ; l'interruption de la mise en service du fameux gazoduc Nord Stream 2. C'est tout ça qui a prolongé ce climat d'incertitude sur la tarification pour la fourniture du gaz sur le marché européen. Malgré cela et malgré par ailleurs, la réalisation de travaux qui était prévu et dont nous avions parlé lors du précédent rapport de gestion sur l'amélioration de certaines sous-stations, nous avons pu dégager ce résultat positif de 234 397 € qui s'explique par une hausse significative de plusieurs indices contractuels de révision de la tarification de la chaleur de la SEMGEP aux abonnés.
Ce résultat positif permettra d'affronter un peu plus facilement le paiement des factures de gaz très élevées, attendues pour la saison de chauffe 2022/2023. Pour l'anecdote, on est sur une facture pour le mois de décembre de l'ordre de 534 000 € et 651 000 € attendus pour janvier. Ainsi une facture du mois de janvier représente quasiment le budget total du gaz d'il y a deux exercices pour la SEMGEP. Il s'agit pour nous de faire face à cette situation dans les meilleures conditions possibles. Devant l'évolution prévisible de la situation de la société et afin de faire face à cette situation, nous appliquons depuis le 1er juillet 2022 le bouclier tarifaire gouvernemental. On a basculé sur ce dispositif national qui a, pour le coup, été étendu à l'habitat collectif. Ce dispositif s'appuie sur le tarif réglementé en version non-plafonnée et, vous le savez peut-être, l'État prend en charge le bouclier tarifaire et le remboursement de la différence, entre le tarif réglementé plafonné et le tarif non-plafonné, soit la part gaz des différents fournisseurs d'énergie. Donc la SEMGEP joue le rôle d'intermédiaire en la matière et les premiers versements devraient s'effectuer dans les prochaines semaines suite à la facturation du quatrième trimestre 2022. Dans le même temps, le prix de l'électricité qui alimente la centrale de géothermie n'a pas cessé d'augmenter depuis 2022. La SEMGEP qui achète son électricité par l'intermédiaire du SIPPEREC, comme beaucoup de collectivités, y compris la ville d'Épinay-sous-Sénart par exemple. Pour le coup, la SEMGEP s'était appuyée sur un marché 100% vert : « premium », c'est l'intitulé du marché, ce qui fait que la centrale de géothermie depuis un an, est alimentée par une électricité 100% renouvelable et citoyenne. Il se trouve que ça préserve en partie la SEMGEP de la prolongation de l'augmentation du tarif de l'électricité telle que le SIPPEREC a pu l'annoncer à ses différents membres. Vous avez compris que le climat est assez chaotique dans le secteur de l'énergie et donc, les résultats de l'exercice 2022/2023 seront mécaniquement très dépendants de l'évolution de ces tarifications, en plus de la rigueur climatique qui s'annonce, avec par exemple, vous l'avez noté, un mois d'octobre 2022 qui a été le plus doux jamais constaté depuis toujours.
Les événements importants intervenus durant l'exercice : Nous avons, comme annoncé, commencé les travaux de déploiement d'un réseau de communication par fibre optique sur le réseau de chaleur de la SEMGEP. C'est un passage obligé dans la mise en œuvre d'un système de supervision moderne, indispensable pour améliorer significativement la conduite des installations, optimiser l'utilisation des moyens de production et mettre en œuvre certaines actions préventives et réduire ainsi les délais des interventions curatives. Comme prévu, nous avons modernisé cinq sous stations dans le but de sécuriser les installations privatives de ces résidences et de mieux contrôler les pressions du réseau primaire. Pour mémoire, il s'agit de la résidence Armagnac, de la résidence la Guyenne, de la résidence Gounod-Rossini avec deux sous-stations et la résidence Languedoc-Comminges-Gatinais qui avait des paramètres spécifiques qui ont nécessité la priorisation de la rénovation de ces sous-stations. Selon les moyens dont elle disposera, la SEMGEP poursuivra ses travaux chaque année, dans le but de remettre progressivement à niveau l'ensemble des sous-stations de ses abonnés, pour améliorer durablement la qualité de service tout en limitant le recours régulier aux actions curatives coûteuses induites par les choix techniques historiques.
Par ailleurs, dans le domaine de la communication, le travail de pédagogie sur le sujet de la géothermie se poursuit auprès des différents publics. Nous avons un site internet qui est régulièrement mis à jour avec du

contenu de fonds et des actualités ; je vous invite à y jeter un œil de temps en temps. D'autre part, durant le printemps 2022, plusieurs ateliers participatifs sur les thèmes du chauffage collectif et de la rénovation thermique des bâtiments ont été organisés à destination des responsables de copropriétés, dans le cadre de la démarche « mieux vivre dans ma ville », des interventions pédagogiques ont été effectuées auprès d'une douzaine de classes des écoles de la ville, avec la diffusion d'un film, la présentation de l'histoire et du principe de fonctionnement de la géothermie à Épinay, la distribution d'un « géo-quiz » et une visite de la centrale. À peu près autant de classes sont prévues d'ici mai prochain ; de mémoire je compte onze à douze classes entendues. La SEMGEP a également participé au dispositif national : « les Enfants du Patrimoine », qui se déroule le vendredi qui précède les Journées du Patrimoine et nous avons accueilli pour cette première année deux classes de lycée professionnel ; une classe d'Évry et une autre de Villeneuve-Saint-Georges, pour découvrir les aspects, disons, industriels de cette activité. Depuis le début de la saison de chauffe nous avons lancé une campagne participative intitulée « les Ambassadeurs de l'énergie », pour allier confort thermique et maîtrise des charges, lancée au mois de novembre dernier auprès des habitants de plusieurs copropriétés, la plupart, à vrai dire, à cette heure. Il s'agit d'une initiative 100% spinolienne avec pour objectif de sensibiliser les usagers aux économies d'énergie, étant donné que nous sommes dans une période où chaque degré gagné a une incidence importante sur les charges de chauffage. Il est assez connu que, dans certains bâtiments de la ville, le chauffage peut être à des niveaux relativement élevés, même si ce n'est pas partout comme ça. Il s'agissait là de rendre acteurs les habitants et de leur donner un levier d'action pour pouvoir répondre aux préconisations d'économies d'énergie, sachant qu'évidemment il est frustrant, dans le chauffage collectif, de ne pas pouvoir intervenir sur des boutons de radiateur. Par l'intermédiaire de ces campagnes de transmission de température effectuées par les habitants, on peut éclairer les conseillers syndicaux sur d'éventuels réglages des systèmes de régulation de chauffage dans leur bâtiment. Dans ce cadre-là, nous avons distribué près de deux cent thermomètres auprès d'habitants de la ville qui peuvent très facilement via un QR code, indiquer la température qu'il fait chez eux, ce qui permet de suivre un petit peu la qualité de service du chauffage collectif.

Par ailleurs nous avons renoué un dialogue assez constructif avec la résidence Talma et notamment les représentants de l'ASL-Talma, qui ont constitué un groupe de travail de géothermie. Ils sont venus découvrir et comprendre la géothermie d'Épinay au mois d'octobre dernier pour un premier contact, en attendant d'avancer dans des échanges un petit peu plus en profondeur sur des aspects techniques et juridiques, en vue d'étudier la pertinence de raccordement de la résidence Talma au réseau de géothermie d'Epinay. Il s'agit d'un dossier ancien qui n'est pas forcément facile à dénouer mais qui s'annonce plutôt encourageant. Les perspectives sur les recettes de vente de chaleur à prévoir, après un travail de remise en confiance des abonnés et de leurs représentants, suite au climat de méfiance issu de l'évolution des conditions contractuelles de la délégation « Services publics » de 2017 - ceux qui connaissent le dossier reconnaîtront ces éléments - le renouvellement des traités d'abonnement arrivés à terme, s'est poursuivi cette année à un rythme soutenu. Ces renouvellements de contrats sécurisent l'activité de la SEMGEP vis-à-vis de ses abonnés historiques pour les prochaines années.
Néanmoins, il est impossible de se projeter sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2022/2023. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, des paramètres fluctuants sont nombreux, comme tous les ans les recettes sont évidemment dépendantes des températures extérieures hivernales mais les mesures d'économie d'énergie mises en place devraient faire baisser de 10 à 15% les consommations de chaleur des abonnés à rigueur climatique équivalente, tandis que le prix unitaire à facturer est dépendant des fortes fluctuations de certains indices contractuels de réduction des tarifs de vente. C'est impossible de savoir quel paramètre va compenser tel autre paramètre. La tendance générale d'un réchauffement durable du climat et la rénovation énergétique à venir de nombreux bâtiments, dans le cadre, par exemple, du NPNRU et de copropriétés engendrent une baisse inévitable du volume de vente de chaleur sur le périmètre actuel des abonnés. L'effet des rénovations thermiques des copropriétés Berry-Touraine-Dauphiné d'une part et Maupassant d'autre part, permettront d'effectuer des projections concrètes des effets de ces rénovations sur les consommations de chaleur, sachant qu'il faut s'attendre à une baisse de 35% au moins de la consommation de chaleur sur ces résidences. Dans le cadre du NPNRU, on est sur les mêmes ordres de grandeur et même au-delà puisqu'un des trois bailleurs annonce jusqu'à 80% d'économie d'énergie. il convient dès à présent d'anticiper la baisse du volume de chaleur consommé sur le périmètre actuel. C'est la condition *sine quoi non* pour une répartition équilibrée des charges fixes et par conséquent, du maintien d'une politique tarifaire compétitive et à terme, de la survie de l'activité de la géothermie. Ce travail de fond de projections et d'anticipation est entamé depuis deux ans et se poursuit à bon rythme, avec des projections pour les prochaines années, qui devront être consolidées ou ajustées selon les résultats du schéma directeur de développement du réseau de la SEMGEP que nous allons actualiser prochainement

et le résultat des différentes études techniques et juridiques, les moyens financiers disponibles ou mobilisables et surtout, les décisions politiques concernant le devenir du réseau de géothermie de la ville. Pour les élus, vous avez pu prendre connaissance d'une projection sur les années à venir qu'il faut garder en tête en termes de calendrier, en termes d'interdépendance avec le calendrier du NPNRU par ailleurs, dès lors que le Conseil municipal validera d'éventuels projets de développement du réseau.
Pour conclure rapidement avant de répondre à vos questions, je vais retirer un instant ma casquette de Président de la SEMGEP pour remettre ma casquette d'Adjoint au maire. À travers ma délégation concernant les relations avec les copropriétés et les bailleurs, je n'ai de cesse de chercher à défendre le mieux vivre des habitants d'aujourd'hui et je suis quotidiennement interpellé à ce sujet. Au titre de la transition écologique, c'est aussi pour les habitants de demain que je me bats. Ces enjeux sont les mêmes pour un service public comme celui proposé par la SEMGEP, fût-il à vocation industrielle et commerciale. Il s'agit d'assurer un service public équitable, durable et de qualité, au bénéfice d'un maximum d'administrés et non de défendre des intérêts individuels d'actionnaires qui ne seraient pas animés d'une démarche désintéressée. C'est cette démarche qui anime jusqu'à aujourd'hui les actionnaires de la SEMGEP qui d'ailleurs ne touchent aucun dividende ; c'est dans les statuts-mêmes de la SEMGEP ; on est véritablement dans une démarche désintéressée. Nous veillons à ce que cette démarche soit maintenue avec les membres du Conseil d'administration que je remercie au passage pour leurs investissements et quel que soit l'avenir du réseau de géothermie d'Épinay et de la SEMGEP. J'affirme solennellement à tous les élus de cette assemblée, que tant que je serai en responsabilité, ce qui m'animera, c'est la délivrance d'un service public équitable, durable et de qualité au bénéfice des générations actuelles et à venir et non au bénéfice de quelques-uns au détriment des autres. C'est une véritable garantie pour laquelle je m'investis au quotidien. Merci de votre attention et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur GAUVRY. Y a-t-il des questions ?

Monsieur CHABANE : Monsieur le Maire, chers collègues, publics et administratifs, bonjour. Politesse avant tout, c'est ce qu'on m'a toujours appris à l'école alors je continue, voilà. Par contre Monsieur le Maire, vous auriez pu nous remercier d'être restés parce que, me semble-t-il, vous n'avez pas le quorum complètement.

Monsieur le Maire : C'est ça ! À cause de certaines maladies mais j'allais profiter du moment pour vous le dire.

Monsieur CHABANE : Monsieur GAUVRY, merci pour ce bel exposé sur notre géothermie qu'il me semble, se porte bien jusqu'à présent et qu'effectivement, vous avez répondu à la question que j'allais vous poser concernant l'extension sur Talma. Parce que je rencontre des gens - et j'aurais autre chose sur Talma - mais concernant la géothermie avec toutes les hausses d'aujourd'hui, le chauffage, l'électricité et ils souhaiteraient avoir cette géothermie installée assez rapidement, sachant comment ça se passe, pour pouvoir mettre à jour ce projet qui est assez loin, puisque, vous l'aviez évoqué Monsieur le Maire, lors du repas des Anciens où je vous remerciais tout particulièrement pour cette belle journée que vous aviez mis en place, avec les collègues, avec l'administration et le service des Séniors me semble -t-il.

Monsieur le Maire : J'avais dû le faire et aussi aux Vœux voilà...

Monsieur CHABANE : Parfait. C'est tout ce que j'avais à dire pour l'instant.

Monsieur LE TEXIER : Une question à Monsieur GAUVRY. Est-ce que vous avez mis à jour la liste des actionnaires, parce que l'AS la GUINET n'existe plus depuis un moment ; est-ce que vous avez pu les supprimer ?

Monsieur GAUVRY : En fait, tout le temps que les actions de l'AS la GUINET ne sont pas cédées à une personne identifiée, on ne peut pas décider comme ça, de manière unilatérale, de les supprimer. On a actualisé le nom de certains actionnaires notamment CDC Habitat qui s'appelait jusqu'à présent OSICA dans la liste des actionnaires mais, concernant l'AS la GUINET en particulier, il y a une petite étude juridique nécessaire pour pouvoir savoir comment gérer ce cas de figure.

Monsieur le Maire : Bien merci. Alors il s'agit d'un rapport l'activité, donc on va prendre acte qu'il a été présenté. Je voulais dire deux, trois mots très rapidement. C'est vrai que, comme d'autres choses, la situation qui a été découverte était très compliquée. Il faut avoir en tête qu'on allait droit dans le mur non

pas parce que des décisions politiques ont été prises mais précisément, parce qu'aucune décision n'a été prise. On peut imaginer que ce qui se passe dans la ville aujourd'hui est le fruit de décisions politiques, eh bien ce qui aurait pu se passer avec la SEMGEP, c'est précisément qu'il n'y avait pas de décision politique ni de vision alors même qu'on connaissait différentes difficultés. Je prends un exemple très simple : c'est à l'origine dans le cadre du NPNRU, il devait avoir entre 360 et près de 450 logements qui devaient être démolis, tous raccordés à la géothermie. Pourquoi pas, encore que ce choix ne soit pas celui qui a été retenu à la fin parce que c'était extrêmement compliqué à mettre en place. Si vous avez ce type de projet, vous devez regarder par effet induit ce que cela représente. Monsieur GAUVRY l'a noté tout à l'heure, du fait notamment des réalisations d'une part et d'autre part parce qu'il y aura moins d'abonnés, à terme, par cette décision, l'équilibre de la géothermie de la SEMGEP allait être remis en question. Ce genre de décision, ça s'anticipe, ça se travaille, ça se discute. Au moment où on se parle, il n'y a aucune décision de prise sur la question de l'extension. On travaille notamment avec Talma parce qu'il y avait une occasion en or il y a trois, quatre ans si je ne dis pas de bêtise, qui a été raté pour différentes raisons ; je ne vais pas revenir dessus mais il y avait une occasion en or de raccorder Talma à la géothermie. Cette adhésion n'a pas été saisie au bon moment par différentes maladresses, par manque de pédagogie et aujourd'hui, que ce soit avec les « copros », les habitants de la ville d'Épinay qui habitent Talma II et Talma III, que ce soit avec l'ASL Talma avec une majorité à Brunoy ou que ce soit même avec la mairie de Brunoy, les discussions sont engagées. Elles le sont tout autant mais d'une autre nature avec les villes de Boussy Saint Antoine et de Quincy. Aujourd'hui, on en est au stade des discussions parce qu'en fait, va se poser et c'est ce que je pose sur la table pour les années à venir, la question inévitable de l'avenir de la SEM qui devra forcément muter. Si on veut garder une maîtrise publique sur cet outil industriel, il faudra qu'on s'assure que la ville d'Épinay-sous-Sénart, du fait de l'histoire - parce que dans les années fin 70, quand un Maire a eu l'idée de géothermie puis un autre Maire a continué : c'étaient Pierre BONNINGUE puis Jacques-Louis DOLE qui l'a mis en place - et je termine, à l'époque on ne pouvait pas imaginer un quart de seconde à quel point, près de trente ans plus tard, ça allait être une des solutions à l'échelle du territoire et remettre Épinay-sous-Sénart comme acteur central sur la question *et*, du pouvoir d'achat *et*, sur la transition écologique à l'échelle de l'Agglomération. Évidemment ils ne pouvaient pas le savoir à ce moment-là. Pour autant, leur intuition était la bonne à cette époque puisqu'effectivement, quelques décennies plus tard, la crise et la dépendance énergétique, on les a prises en pleine face, les habitantes et les habitants eux aussi, sur l'augmentation du coût du gaz notamment. Il y a d'autres responsabilités et la mienne en tant que Maire, est de m'assurer qu'à l'avenir Épinay reste maître dans cette affaire et que les décisions prises il y a trente ans, que les risques pris il y a trente ans, soient reconnus comme tels à l'échelle de l'Agglomération, pour les abonnés, pour la ville et pour les habitantes et les habitants de notre commune d'aujourd'hui mais surtout de demain. C'est aussi ça qui nous préoccupe.
C'est juste un « donner acte ». « Il a été donné acte » comme le ROB qu'on vous présentera lors du prochain Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de gestion de la SEMGEMP relatif à l'exercice 2021/2022.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Et merci aussi à Emmanuel, pour le travail fait, notamment sur la question du suivi technique mais aussi sur la volonté d'ouvrir la SEMGEP aux plus jeunes, pour qu'ils prennent conscience de la richesse qu'il y a dans le sous-sol spinolien, c'est une vraie fierté. Et lorsque les enfants entendent qu'on va récupérer l'eau qui vient réchauffer leur bâtiment à 2000 mètres en sous-sol, ce n'est pas neutre, c'est un vrai marqueur identitaire du territoire.
Je cède sans aucune transition, la parole à Monsieur LEKIBY.

II) Finances.

1 Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023 – régularisation de la délibération 59/2022 du 14/12/22 suite aux observations de la Préfecture

Monsieur LEKIBY : Chers collègues, mesdames, messieurs bonsoir. Je vous présente une délibération qui est une correction, si j'ose dire, d'une délibération que nous avions déjà adoptée. Il s'agit de l'autorisation d'engagement de liquidation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023. Nous avons adopté cette délibération lors du Conseil municipal précédent. La Préfecture nous demande de faire une correction, parce que, dans la délibération que nous avons adoptée, on n'avait

pas joint le détail. J'explique pour le public qui nous accompagne ce soir : chaque année, avant le vote du budget, il faut que le Conseil municipal autorise le Maire à dépenser, à continuer de dépenser et payer notamment les dépenses d'investissement, avant le vote du budget de l'année 2023. C'est une délibération classique qui se fait dans toutes les communes. Nous l'avons adoptée lors du dernier Conseil municipal. La loi autorise, de toutes les façons, le Maire à engager automatiquement un quart du budget précédent en fonctionnement et, en investissement, il y a une délibération nécessaire. Cette délibération est toujours prise avant le vote du budget. Ça permet de dépenser et de continuer à gérer la commune pendant le premier trimestre. C'est ce que nous avons fait lors du Conseil municipal précédent mais on n'avait pas précisé et ajouté ce tableau de détails qui figure désormais dans la présente délibération. La Préfecture nous a demandé de revoter en intégrant le tableau des dépenses précédentes que nous connaissons tous, puisque nous avons déjà voté le compte administratif. Voilà pour l'explication.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des demandes d'explication ? Je n'en vois pas. Je soumets au vote.

Le Conseil municipal approuve la régularisation de la délibération 59/2022 à l'unanimité par 29 voix.

2 Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027

Monsieur LEKIBY : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accidents, risques divers (IARD) pour la période 2024/2027. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce principe pour que nous puissions adhérer au groupement de commandes présenté par le CIG grande couronne (le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France) et je précise que cette adhésion sera valable pour les tarifs négociés à partir de janvier 2024. Donc cette adhésion ne sera pas valable pour l'année 2023.

Monsieur le Maire : Sachant qu'il y a une décision - et vous aurez peut-être la question qui arrivera - mais si vous voulez, on en reparlera au moment des décisions. Mais cette délibération est liée à une décision d'assurance que je n'ai plus en tête.
Y a-t-il des questions ?

Monsieur CHABANE : Oui, sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, sur les décisions on allait vous poser cette question.

Monsieur le Maire : Si vous voulez, je peux expliquer maintenant la décision. En fait, on a relancé le marché une première fois en trois lots. Deux lots ont trouvé preneurs mais le premier lot n'a pas trouvé. Du coup, on a passé un marché simple pour celui-ci et cette année, pour que la Ville soit assurée, il a fallu, pour l'année 2023, débourser 70 000 € et la franchise est passé à 10 000 €. En fait, les assurances, comme beaucoup de choses en ce moment, augmentent si bien que cette année, au lieu de payer 35 000 €, on va payer 70 000 € d'assurance. C'est dans la décision.
Sur cette délibération, y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes à l'unanimité par 29 voix.

3 Avance sur subvention 2023 à la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire : Pour la suite, il y a deux délibérations classiques pour les avances de subvention 2023 pour la Caisse des écoles et au CCAS. Si un élu à ce stade, veut rajouter un mot ? Délibérations classiques pour permettre à ces établissements publics d'avoir un peu de trésorerie. Personne en particulier ? Donc, je mets au vote ces deux délibérations. La première concerne la Caisse des écoles.

Le Conseil municipal approuve l'avance sur subvention 2023 à la Caisse des Ecoles à l'unanimité par 29 voix.

4 Avance sur subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal approuve l'avance sur subvention 2023 au CCAS à l'unanimité par 29 voix.

5 Avance sur subvention 2023 aux associations

Monsieur BRUNEL : Chers collègues et public bonsoir. La délibération de ce soir a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations spinoliennes 25% du montant de la subvention accordée en 2022 pour l'exercice 2023. Cette délibération est certes récurrente mais, cette année, elle symbolise l'importance que la majorité municipale donne à nos associations. Depuis 2020, nous portons une ambition forte en faveur du tissu associatif spinolien et nous continuerons à renforcer l'engagement humain matériel. Malgré la situation financière complexe que la Ville traverse, nous avons souhaité maintenir l'enveloppe budgétaire des subventions en partenariat avec les associations de la Ville, nous avons l'intention de poursuivre nos efforts pour travailler ensemble à la mise en place de nouvelles actions citoyennes, solidaires, sportives et culturelles qui répondront aux attentes des Spinoliennes et des Spinoliens.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BRUNEL pour cette présentation.
Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui ! Monsieur CHABANE.

Monsieur CHABANE : Merci Monsieur BRUNEL. Ce n'est pas une question. C'était simplement pour dire qu'effectivement, on a bien reçu le document à remplir pour les demandes de subventions et je voulais saluer au passage le fait qu'il y a eu un durcissement sur les demandes, je veux dire au niveau des documents à retourner. Parce qu'avant il y avait un laisser-aller. On demandait une subvention, on faisait un projet mais après, il n'y avait pas de retour sur ce projet. Aujourd'hui, si on veut une subvention, on fait un projet et quand ce projet est mis en route concrètement, on demande des justificatifs. Parce que je le dis depuis longtemps, j'ai ces fonctions d'élu on s'est fait - excusez-moi du terme - rouler dans la farine par beaucoup d'associations. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire : Mais c'est pour ça que c'est de l'argent public. Ce n'est peut-être pas « roulé dans la farine ». C'est vrai que des usages se sont installés depuis des années et des années et que c'est normal d'avoir de l'argent public sans pour autant, en face, construire de projets en lien avec les habitants, avec les quartiers, avec les élus et je ne vous cache pas qu'effectivement, à l'aune du document qu'il y a à envoyer, à l'aune de la situation financière aussi, ce n'est pas un durcissement mais c'est une exigence particulière, tout à fait compréhensible s'agissant d'argent public. Donc on n'est pas dans une logique systématique de reconduction à l'identique des subventions mais c'est bien normal. Ça devrait toujours être le cas, ça l'est encore plus lorsque l'argent public se raréfie.
Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui ! Mona.

Madame BEN BELGACEM-BONNAIRE : Oui bonsoir tout le monde. Je voulais seulement dire un petit mot sur les subventions et l'action des associations. Il faut quand même que les associations sachent qu'elles ont des comptes à rendre et qu'elles doivent participer, au moins un petit peu, à l'animation de la Ville et/ou aux actions que la population demande, parce que des fois c'est incompatible et ça ne répond pas aux besoins de la Ville. Quand il y a des événements, les associations sont absentes. Il faut qu'elles sachent que les subventions, on les donne pour qu'elles puissent participer à ce qu'il se passe dans la Ville

Monsieur le Maire : Oui, parce que c'est de l'argent public. Ce n'est pas notre argent mais celui de toutes et tous. Il faut dire quand même qu'il y a pas mal d'associations qui sont bien vivantes et qui participent à la vie de la Ville. On a même de nouvelles associations qui se créent dans la Ville depuis maintenant un an et demi, depuis la fin des restrictions COVID. Il y en a d'autres qui ont disparu malheureusement mais ainsi va la vie. Vous avez des cycles de construction, de fabrication d'associations qui parfois s'éteignent pour revenir un jour sous d'autres formes.
Monsieur LEKIBY voulait apporter une précision.

Monsieur LEKIBY : Oui Monsieur le Maire, je vous remercie. Juste pour préciser à mes collègues et en particulier au public, qu'il y a certes les subventions dont nous parlons mais, il y a également des appels à projets. Donc j'invite le public, les membres d'associations, qu'ils soient attentifs aux annonces et aux communications faites par la Ville parce qu'il y a des appels à projets. Les appels à projets, c'est encore autre chose. Ponctuellement, on peut solliciter ou en tout cas, inviter les habitants, regroupés en collectif ou en associations, à présenter des projets qui peuvent contribuer à l'animation des quartiers, des projets faisant appel à des critères et vous pouvez, hors subventions, prétendre ou vous positionner sur les appels à projets qui seront proposés, diffusés par la commune. Soyez attentifs à ces annonces. Merci.

Monsieur le Maire : Le financement étant réalisé souvent par l'État, par la Préfecture dans le cadre de la politique de la Ville. C'est vrai que là aussi, les associations parfois passent à côté de financement qui ne sont pas des financements municipaux mais qui ont vocation à venir soutenir les projets qu'ils portent par

ailleurs donc, il n'y a pas que la Ville, il y a évidemment aussi le Département - même si je me permets une petite parenthèse à ce stade - je regrette amèrement l'arrêt par le Département des 7 € par licencié pour les clubs. Et ça va faire mal aux clubs de l'avis des remontées de la part des associations. Quand vous aviez une association affiliée à une fédération, vous aviez *de facto* en année N -1 par rapport au nombre de licenciés, 7 € par licencié. Pour certaines associations, ça va être compliqué à gérer, il faut l'avoir en tête, même s'il baisse pour le coup, 7 € par licencié, il reste quand même d'autres possibilités de financer et toute la réflexion parce qu'il faut une forme d'ingénierie quand même et Monsieur SLIMANI, en lien avec Monsieur BRUNEL travaille sur cette question de l'ingénierie parce que remplir des dossiers de subventions parfois, ça peut être aussi un vrai repoussoir à mettre en place des projets, comme si les appels à projets étaient fait pour dire qu'on a de l'argent en affichage, mais au final on ne les dépense pas, parce qu'il n'y a pas d'association qui vienne les chercher. C'est cette culture aussi qu'il faut arriver à mettre en place au sein de notre commune et de notre territoire.

Monsieur SLIMANI : Je vais rebondir sur l'histoire de l'ingénierie. Ce que nous souhaitons c'est vraiment accompagner les associations, comme dit Monsieur le Maire, par rapport au remplissage des dossiers de subventions hors municipalité. On a donc fait toute une campagne de formation l'année dernière pour les associations. Cette année, ça va être reconduit. Les formations liées à la gestion d'une association de manière globale, que ce soit sur la comptabilité, l'administration en général, sur la communication aussi. On invite toutes les associations spinoliennes à y adhérer et, par la même occasion, comme Monsieur LEKIBY parlait d'appels à projets sur la politique de la Ville, il ne faut pas oublier qu'Épinay aujourd'hui, est dans un dispositif sur la « Cité éducative ». Donc, il y aura des appels à projets qui vont être mis en place dans le cadre de la Cité éducative et les associations spinoliennes sont vivement invitées à y participer. On va se rapprocher d'elles très prochainement, par le biais de Madame MESSIKA et les différents services, pour mettre en place une méthodologie et les accompagner pour remplir ces dossiers.

Madame SEMGANI : Je voulais avoir une petite précision sur ce qui vient d'être dit car des appels à projets, il y en a tout le temps mais, quand vous dites « être à l'écoute » est-ce que la municipalité va pouvoir faire le point sur ces appels à projets ? Seront-ils présentés via la municipalité ou devront-ils se présenter d'eux-mêmes, même avec une aide ?

Monsieur le Maire : C'est la Préfète à l'égalité des chances qui porte les projets Politique de la Ville - si on parle bien de cela – qui ont un certain nombre de critères - et on en discutait, pas plus tard que la semaine dernière avec elle - qui sont clairement excluants. Parfois, il faut que vous arriviez avec un projet pour la Politique de la Ville avec des budgets d'aide minimale de 5000 €. Vous avez aussi les micro-projets, mais sur l'appel à projets pour la Politique de la Ville c'est 5000 €. Pour sortir un projet avec une plus grosse somme d'argent - parce que 5000 €, ce n'est qu'un soutien – ça suppose que vous ayez un projet suffisamment costaud pour pouvoir demander 5000 € si votre projet coute au minimum 10 000 à 15 000 €. Si vous n'êtes pas calibré pour pouvoir remplir le dossier et suffisamment « staffé » à l'intérieur de l'association pour pouvoir le suivre. On peut dire qu'il y a plein d'argent à donner aux associations mais qu'au final, assez peu en bénéficie. On en a reparlé la semaine dernière, s'agissant de rabaisser le seuil des 5000 €. Leur politique aujourd'hui c'est d'éviter le saupoudrage ; ça veut dire éviter de mettre 50, 150 ou 500 € mais de rabaisser au minimum ces 5000 € qui, pour le coup, sont sacrément bloquants. On a essayé de pousser pour qu'ils baissent ce montant à 3000 €, pour ouvrir à plus d'associations. Après, il y a une communication interne de la Ville auprès des assos pour leur faire savoir que ces appels à projets existent.

Monsieur SLIMANI : La complexité c'est que les appels à projets sont soit départementaux soit régionaux. Il faut être en veille en permanence. Là, ce sont les services qui sont sollicités. Après, on fait redescendre les projets vers les associations de la Ville

Madame SEMGANI : Dernière chose : est-ce qu'au niveau du site de la Ville, il y a une sorte de page ou quelque chose où les associations pourront venir voir les appels à projet en cours ou à venir ?

Monsieur SLIMANI : Aujourd'hui, sur le site internet de la Ville, il y a bien une page spécialement dédiée aux assos après, sur l'application mobile, je n'ai pas fait le tour complet mais il y en aura sûrement une. On verra avec Monsieur LEKIBY ce qu'il en est. Oui c'est peut-être possible de publier ces appels à projets.

Monsieur le Maire : J'en profite, avant de donner la parole à Mona, pour vous parler de l'application. Vous pouvez télécharger l'application « Ville » sur toutes les plateformes, que ce soit sur « Apple Store »,

« Google » ou « Play Store », là typiquement, à 20 heures 29 pour celles et ceux qui ont demandé à recevoir des informations, vous aviez une alerte vous indiquant que le Conseil musical était en diffusion. Donc des habitants qui ne sont pas avec nous ce soir, nous regardent grâce à cette alerte « push » qui leur a permis de leur rappeler qu'il y avait un Conseil municipal donc de le regarder en direct. Je referme la parenthèse et on continue sur les associations.

Madame BEN-BELGACEM-BONNAIRE : Je reviens sur l'appel à projets. Je remercie Keltouma d'avoir mis le doigt sur quelque chose de très sensible dans ce domaine : par exemple, c'est rare que les associations soient au courant des appels à projets, si la Politique de la Ville n'en parle pas. Vous ramez pour remplir le dossier, j'en sais quelque chose et quand le dossier arrive à la Préfecture ou au Conseil général, en cas de refus, on ne vous dit pas pourquoi. Vous avez travaillé, vous avez rempli, vous avez calculé etc. Finalement, vous ne recevez pas les causes ni les raisons...

Monsieur le Maire : Alors une précision : les 5000 €, c'est certains projets mais, il y a bien des micro-projets liés à la taxe sur le foncier bâti (la TFPB) qui est reversée par les bailleurs pour les actions de quartier qui n'entrent pas dans le cadre des appels à projets à partir de 5000 €. Qu'on soit bien d'accord, vous avez les deux. Vous avez les projets de la Ville dit « classique » d'une part et d'autre part les micro-projets.
Je vous propose d'aller vers le vote, parce qu'on n'a pas encore voté...

Le Conseil municipal approuve l'avance sur subvention 2023 aux associations à l'unanimité par 29 voix.

III) Enfance / Education

1 Conventions relatives à la participation des communes aux frais d'écolage (fonctionnement & périscolaire) pour 2022/2026

Madame MESIKA : Bonsoir à toutes et à tous. Avant de commencer avec les délibérations, permettez-moi de faire aussi la transition avec le sujet précédent sur les associations comme la Cité éducative dont ont parlé les différents élus qui ont pris la parole, notamment Monsieur SLIMANI sur l'appel à projets Cité éducative. Comme vous le savez, nous sommes labélisés Cité éducative depuis l'an dernier. Il y a eu un premier appel à projets l'année dernière et donc une première programmation mise en place. Le deuxième appel à projets pour l'année scolaire 2023/2024 va être diffusé dans les prochaines semaines et, comme l'a dit Monsieur BRUNEL, il nous tient à cœur d'accompagner les associations dans ce cadre-là et dans le cadre des appels à projets, comme l'a montré l'échange qu'on a eu. On fera donc une réunion avec les associations dès début mars pour pouvoir leur présenter ça. Monsieur le Maire en a expliqué la complexité, parce que la Cité éducative est concernée. Pour déposer un projet, il faut au minimum que ce soit 5000 € qui soient demandés, ce qui n'est pas forcément évident en termes d'amplitude pour les associations. On a quelques pistes de levier, notamment la coopération inter-associative à proposer aux associations et à les accompagner dans ce sens. La coopération inter-associative, inter-structure aussi, puisque la Ville peut tout à fait aussi, porter et travailler des projets en lien avec les associations, pour leur permettre d'être plus solides et de s'impliquer dans la Cité éducative. C'est ce qu'on a fait déjà dans la première programmation avec une vraie volonté de poursuivre dans ce sens-là. On invite donc, toutes les associations à être attentives à l'invitation qui leur sera faite et à venir à ce rendez-vous qui leur sera donné début mars. Les deux délibérations que je vais vous présenter sont très classiques. La première parle des conventions relatives à la participation des communes aux frais d'écollage pour 2022/2026. Pour rappel, lorsque des enfants résidant dans une commune sont scolarisés dans une école située hors de la commune ou dans un institut médico-éducatif, la commune d'accueil peut demander une contribution pour compenser les frais de fonctionnement que cela occasionne. Dans ce cas-là, une convention est mise en place entre les deux communes concernées. Dans le cas d'Épinay-sous-Sénart, lors du Conseil municipal du 15 décembre 2021, nous avons voté collectivement des conventions de frais d'écollage avec les communes suivantes : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Créteil, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Saint-Pierre-du-Perray, Soisy-sur-Seine, Varennes-Jarcy et Yerres et pour les instituts médico-éducatifs, « les Pampoux » à Draveil et « Vivre et Devenir », à Draveil également. Là il est simplement proposé d'inclure dans ces conventions, deux villes nouvellement concernées. Il s'agit de Vigneux-sur-Seine et de Mandres-les-Roses puisque nous avons des enfants spinoliens qui sont scolarisés en ULIS dans ces villes. Pour pouvoir mettre en place les conventions avec ces villes, il est proposé cette délibération.

Je suis à l'écoute de vos questions. Merci....

Monsieur le Maire : Merci Madame MESIKA. Délibération tout à fait classique.
Y a-t-il des questions ? Oui...

Monsieur LE TEXIER : Je ne l'avais pas vu en commission mais vous énumérez toutes les villes sauf Épinay ! À ce moment-là vous auriez pu indiquer : « et les autres villes ».

Le Conseil municipal approuve les conventions relatives à la participation de 2 communes aux frais d'écolage 2022/2026 à l'unanimité par 29 voix.

2 Financement des projets des écoles 2022-2023

Madame MESIKA : Deuxième délibération, également classique, qui concerne le financement des projets des écoles de la Ville pour l'année en cours 2022/2023. Là, il est question de renouveler la subvention faite aux écoles pour le soutien à leurs projets. C'est une aide financière que l'on propose chaque année à hauteur de 6,60 € par élève d'école maternelle et 9,90 € par élève en école élémentaire, ce qui représente environ 570 enfants scolarisés dans les 5 écoles maternelles d'Épinay et environ 1000 enfants scolarisés dans les 5 écoles élémentaires. Cela représente une enveloppe globale approximative de 13 700 €. C'est un montant qui sera versé au profit de la coopérative scolaire de chaque école et là il est question de soutenir les projets que portent chacune d'elles en complément du suivi du programme scolaire vu en classe. Ce sont des projets qui permettent d'apprendre autrement et de renforcer le programme scolaire. À chaque conseil d'école, on a le retour de ces projets qui vont vraiment dans le sens de la politique éducative que l'on mène et qui répondent aux enjeux de transition écologique mais aussi aux enjeux autour de la lecture, du renforcement des bases, c'est-à-dire : savoir lire, écrire, compter... Comment permettre aussi aux enfants de développer le goût de la lecture, le goût et le rapport aux chiffres etc. Et bien sûr, il y a aussi toute une ouverture culturelle qui est très intéressante. Donc nous sommes ravis et très fier de pouvoir soutenir à hauteur de 13 700 €, ces projets portés par les écoles.
Voilà la délibération qu'on vous soumet. À l'écoute de vos questions...

Le Conseil municipal approuve le financement des projets des écoles 2022-2023 à l'unanimité par 29 voix.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Unanimité totale sur tous les points à l'Ordre du jour. J'en profite pour remercier une nouvelle fois, les élus de l'opposition qui siège devant nous, puisqu'en fait, que ce soit pendant les vœux, ou que ce soit pour le banquet des Seniors, effectivement vous étiez aussi présents et on a passé des moments agréables et vous remercier pour vos remerciements ainsi que pour les échanges que nous avons et de la place que vous prenez au sein de ce Conseil municipal, Madame, Messieurs, merci beaucoup.

Monsieur CHABANE : Suite à votre allocution, Monsieur le Maire, je dirais qu'effectivement nous ne nous sommes pas levés pour partir, comme ça se faisait dans le temps, parce que nous voulons faire avancer des projets sur la Ville.

Monsieur le Maire : Pour tout vous dire, il y a des malades qui étaient prêts à venir mais vu que vous étiez là, je leur ai dit de rester chez eux bien au chaud parce qu'il y avait du public.
Avant de faire les communications du Maire, si vous me permettez, je vais vous montrer un truc que j'ai reçu hier. Nous avons reçu la « Reconnaissance nationale de Territoire engagé pour la Nature » 2022/2025. Alors, le Maire n'est pas tout seul. Il y a Monsieur GAUVRY, les services techniques, Monsieur BENIGJER. Je pourrais tous les citer les uns derrière les autres. Il y a du monde derrière tout ça. C'est une reconnaissance du travail qui a été engagé depuis deux ans déjà mais, c'est aussi et surtout une reconnaissance pour le travail à venir. Il y a des engagements dans lesquels on est déjà et qu'il s'agit maintenant de poursuivre et, pour d'autres, les concrétiser. Mais je voulais partager ce soir cette bonne surprise en ouvrant le courrier. Fut un temps, quand j'ouvrais le courrier c'était des factures impayées. Maintenant, je reçois des reconnaissances nationales. Je voulais partager ce plaisir avec mes collègues du Conseil municipal et avec le public. Donc, s'agissant des décisions...

Monsieur LE TEXIER : Avant de commencer, au banquet des Seniors, vous avez annoncé une bonne nouvelle : la construction d'un complexe de boulangerie en bas de la rue du Petit Pont mais, on ne voit pas

la décision.

Monsieur le Maire : On a signé une promesse de bail avec l'entreprise Marie-Blachère qui est un peu connue dans le coin mais plus en province. Il va falloir d'abord changer le PLU, parce que je n'ai pas le droit d'autoriser une démolition et une construction. Ça fait quelques mois qu'on travaille avec eux sur cette promesse de bail et normalement, lors du prochain Conseil municipal, on aura l'arrêté du PLU et ce sera engagé mais, il faut d'abord que le PLU soit modifié et ce ne sera pas avant quelques mois. Ça veut dire que l'arrivée de la boulangerie, ce ne sera pas pour demain matin. Si vous comptiez acheter des croissants demain matin, il faudra que vous alliez dans une autre boulangerie. Parfois on m'interpelle en me disant : « Monsieur le Maire, il y a déjà une boulangerie dans la Ville ». C'est vrai mais ça répond à d'autres besoins. Et puis, ce qu'on dit généralement, c'est une boulangerie pour 4000 habitants. Donc on a encore la place pour des boulangeries. Et puis si le pain est bon, il y aura toujours des clients et des croissants. Autre chose aussi, sinon ce n'est pas drôle : l'emplacement du Shun Fa, où il y aura la future boulangerie, est dans un espace protégé mais pas protégé des berges de l'Yerres, non, non, non ! Protégé du fait du menhir de Brunoy. Vous avez un périmètre de 500 mètres dans lequel se situe le Shun Fa. Il se trouve que lorsque l'architecte des Bâtiments de France que j'ai eu au téléphone, a regardé sur Google à quoi ça ressemblait, il a été rassurant en disant que ça ne pouvait pas être plus moche mais ça reste les architectes des Bâtiments de France. On travaille pour que ça arrive. Mais la première étape qu'on a partagée, c'est la signature de la promesse de bail, première étape à la construction de cette affaire.

Madame MARIE-LOUISE: Bonjour messieurs, dames. Ne serait-il pas possible de faire un changement du sens de la circulation allant de la rue Anatole France à la Place du Marché là où il y a un stop ? Parce que quand les gens arrivent de la grande avenue et qu'ils se heurtent au rond-point, ils arrivent parfois tellement vite qu'on n'a pas le temps de les voir. Et si un véhicule est garé sur la droite, on ne voit pas les gens qui arrivent de droite.

Monsieur le Maire : Alors si vous faites ça, vous amenez un autre problème. Si je comprends bien, il y a beaucoup de passage dans le sens Boussy-Épinay. Vous prenez au rond-point à droite pour aller Place du Marché pour arriver rue Anatole France. Si vous mettez cette rue en sens unique, ça vous...

Madame MARIE-LOUISE: Ça ne serait pas là mais à partir du stop, quand on descend sur la droite pour contourner ce pâté de maisons, comme on faisait avant pour revenir sur la Place du Marché.

Monsieur le Maire : Ce que je vous propose, c'est qu'on aille voir sur place
Parce que ce n'est pas prévu dans les plans, mais tout se regarde avec les effets induits que ça peut provoquer. Pour tout vous dire, j'avais en tête l'expérimentation d'un sens unique rue de la Forêt mais après échange avec les habitants, pour apaiser la rue de la Forêt où les véhicules passent très vite et où souvent, il y a des embrouilles, on va d'abord, vraisemblablement tester les feux, avant de tester la rue en sens unique. Sur les sens interdits, je suis extrêmement prudent pour une raison bien simple de déport de véhicules et ce que ça signifie derrière, parce que – je prends l'exemple de la rue de la Forêt – je ne connais pas les chiffres à l'endroit dont vous parlez mais, rue de la Forêt, c'est 2500 véhicules/jour. Ces véhicules doivent bien passer par quelque part ! Soit par la rue de Boussy, soit par la départementale. L'idée, c'est de faire attention à ces questions de déport. Tout ça se travaille patiemment. On va donc commencer par les feux dans un premier temps pour voir comment ça joue. Après, on pourra faire les deux ou jouer avec, voir où ça nous emmène sous forme de test : « rue en sens unique », « feux » et on verra bien la meilleure des solutions sur le long cours et selon les moments de la journée aussi parce que ça ne circule pas de la même manière le matin de bonne heure, l'après-midi ou le soir très tard.

Madame SOUKA : Je rebondis sur l'intervention de ma collègue, par rapport à ce passage qui se trouve juste en bas de chez moi et vraiment, on regarde les enfants traverser avec la peur au ventre, parce que les véhicules arrivent à une vitesse incroyable dans ce virage où on ne respecte pas du tout la limitation. Il n'y a pas de limitation de vitesse mais moralement, on sait qu'en arrivant au virage, il faut ralentir mais les véhicules ne ralentissent pas du tout. Il y a deux passages piétons mais aucun ralentissement de vitesse ! je ne parlerai pas de sens interdit mais au moins, de penser à une solution pour ralentir la vitesse à ce niveau-là parce que c'est vraiment effectivement dangereux, que ce soit pour les adultes mais je pense plus aux enfants parce que juste derrière, il y a le groupe scolaire Jacques-Brel. Donc à partir de 16 heures 30, y a beaucoup de sorties de classes. C'est un moment très stressant parce qu'il y a beaucoup d'enfants. Ce sont les grands frères qui vont chercher les petits frères et petites sœurs et non les parents et là, c'est vraiment la confrontation avec les véhicules. Je me pose la question de savoir comment ça se fait qu'il n'y

ait pas encore eu d'incidents, parce que c'est vraiment un point de rencontre très stressant.

Monsieur le Maire : C'est entendu, merci beaucoup.

Communication du Maire

Monsieur le Maire : Des questions sur les décisions ?

Monsieur CHABANE : Numéro 184 : « signature de la convention avec l'UFOLEP » relative à des interventions dans le cadre de 5 défis pour enfants. Voilà simplement la question : quels sont les défis et pour quels enfants ?

Monsieur le Maire : Alors très courageusement, je vais céder la parole à Madame MESIKA.

Madame MESIKA : Alors, les « 5 défis pour enfants curieux », c'est le nom que l'on donne aux activités périscolaires qui sont proposés de 17 A 18 heures dans les écoles élémentaires et maternelles de la Ville. Sur les 5 défis, il y a : le « Parcours citoyen », « Art & patrimoine », « Cultures & civilisations » « Science & inventions », « Autour des mots » et on en a ajouté un sixième, un peu exceptionnel dans l'optique des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui s'appelle « Go JO 2024 ». C'est dans ce cadre spécifique que l'UFOLEP participe cette année, dans l'animation « Go JO 2024 » et dans l'animation du « Parcours citoyen ». Ce sont des défis à destination de tous les enfants scolarisés dans la Ville pouvant s'inscrire sur les temps périscolaires.

Monsieur CHABANE : On arrive à la 185 et je voulais savoir qu'est-ce qu'on appelle le PRIF ?

Monsieur le Maire : « Prévention Retraite Île-de-France »

Monsieur CHABANE : On y avait pensé mais on ne voulait pas dire de bêtise.
Très bien, on passe à la 187. C'est pour la signature d'un contrat avec les associations dans le cadre de Noël. Pour aller plus vite, on va prendre de 187 à 193, ce sont toutes des signatures pour le Marché de Noël. Nous, « Droit devant », nous nous posions la question de pourquoi ces décisions n'arrivent que maintenant, alors que vous les préparez bien en amont vers octobre/novembre, activités et animations de Noël ne nous ont pas été présentés au 14 décembre ? Ce n'est pas un reproche.

Monsieur le Maire : Ç'aurait pu, sauf qu'on arrête les décisions que vous recevez dans vos courriers dans les cinq jours ouvrés avant le Conseil municipal. Du coup ça ne tombe pas dans les bonnes dates. Le Conseil municipal c'était - vous l'avez dit - le 14 décembre donc, ça a été signé le 16. Et puisque vous ne me posez pas la question, je vous réponds que Noël a coûté à la Commune 23 000 € cette année, là où avant ça coutait 69 000 €. Quand je dis qu'on fait des économies ! Ça dure moins longtemps, il y a moins de poudre aux yeux mais il y a quand même quelque chose. Tout est améliorable dans l'absolue mais juste avoir les notions de coût, c'est aux alentours de 23/24 000 € contre 69 000 auparavant.

Monsieur CHABANE : On ne vous a pas posé la question parce que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour le banquet des seniors, vous étiez économes puisque vous avez fait le spectacle vous-même.

Monsieur le Maire : Alors pour le public, je n'ai pas fait tout le spectacle. N'allez pas croire que je fais des animations...
[Rires]

Monsieur CHABANE : C'était très bien, ce n'est pas une moquerie, Monsieur, bien au contraire, loin de là. On vous fait confiance sur les économies que vous pourrez faire au maximum sur la Ville sachant ce que...

Monsieur le Maire : Ensuite, sur une autre décision, peut-être ?

Monsieur CHABANE : C'est une signature de la convention de coopération relative à la Cité éducative

Monsieur le Maire : Je peux vous répondre. Il s'agit d'une une convention dans le cadre de la Cité éducative qui a pour objet d'être évalué. Ce n'est pas : « on a de l'argent, on mène des actions ». Non ! Il y a tout un processus d'évaluation tout au long de la Cité éducative. On travaille avec l'entreprise qui a

répondu au marché et qui s'appelle la société CRESS. C'est pour ça que ça intervient ici mais ils sont cofinancés par la Cité éducative.

Monsieur CHABANE : Toujours sur celle-là. Il y a simplement une petite remarque. Je n'aime pas trop les fautes : là, il est écrit « la cabinet » au lieu de « le cabinet ». Ce n'est pas méchant.

Monsieur le Maire : Eh bien écoutez je le raye avec mon stylo et je mets un E. C'est un clin d'œil à la Cité éducative. Ça veut dire qu'à tous les âges de la vie on est encore en capacité d'apprendre.

Madame MESIKA : Excusez-moi, je me permets de rebondir sur vos questions, parce que là on a plusieurs décisions qui concernent les actions de la Cité éducative. Pour dire que ça permet aussi à la Cité éducative de prendre corps et vie actuellement sur la Ville. Comme je disais, on est dans le cadre de la programmation 2022/2023 et du fait du décalage de planning qui ne nous incombe pas - on respecte le calendrier imposé par l'État - c'est maintenant que les actions prennent vraiment vie. C'est important de le signaler, la Cité éducative, c'est 25 projets qui partent de savoir rouler à vélo mais aussi, on a parlé de l'UFOLEP et du temps périscolaire. Il y a énormément de projets aussi sur le temps scolaire. Il y a une décision qui concerne les « Olympiades du midi », c'est-à-dire comment, par des activités sportives - notamment avec l'intervention de « À Pas de Géant » - animer la pause méridienne des enfants ? c'était important aussi pour moi de signaler toutes les actions qui prenne vraiment corps et qui prennent vraiment vie grâce à la Cité éducative. Et en face de chacun de ces budgets ce sont autant de subventions qui sont versés, parce que c'est un dispositif porté à 3 têtes par l'État, par l'Éducation nationale et par la Ville et on reçoit des subventions aussi d'en face. Je me permets - entre guillemets - « cette pub » samedi matin au Centre socio-culturel, nous aurons « l'école des parents » qu'on a pu lancer, grâce à la Cité éducative. Ce sera la première intervention de l'écoles des parents sur la question de l'orientation des enfants au collège dont ce sera, le temps de toute une matinée, dédiée aux parents et ils sont nombreux qui se posent des questions autour de l'orientation de leurs enfants, par rapport au collège, par rapport à la suite, par rapport aux stages de 3ème, par rapport au lycée etc. Est-ce qu'il va vers un lycée professionnel ? Est-ce qu'il va vers la voie générale ? Comment je peux l'aider etc. On aura tout ce temps à consacrer et c'est aussi grâce à la Cité éducative.

Monsieur CHABANE : Merci de toutes ces explications, c'est très précieux. Là, je vais moi aussi rebondir sur le Centre socio-culturel. Il y a une décision - je l'ai notée mais je la dis tout de suite- c'était la mise à disposition gratuitement à une association. Est-ce que ça vous parle ?

Monsieur le Maire : Si vous aviez le numéro, ça m'aiderait mais si je la retrouve ou si on me la souffle à l'oreille. Oui c'est bon, ça y est : c'est l'association « Tonicité ». C'est la n° 11 du 2 février 2023. Mais là, pour le coup, c'est une association spinolienne et s'agissant d'une mise à disposition, il y a une décision prise pour des questions d'assurance. Il ne s'agit pas de donner les clefs et de partir. Il y a une convention et tout ça est très suivi, notamment en termes d'assurance et voilà pourquoi on l'a mis à disposition à titre gracieux.

Monsieur CHABANE : Je voudrais simplement dire que là-dessus, c'est qu'il y ait surveillance et vigilance quand il y a mise à disposition gratuitement avec l'utilisation du matériel, sachant que tout est onéreux.

Monsieur le Maire : Je vous ai dit une ânerie, pardon. Ce n'est pas le CSC mais la salle de réunion du Complexe sportif.

Monsieur CHABANE : Voilà, je vous dis : méfiance quand on met à disposition. On a déjà eu des retours catastrophiques quand on mettait à disposition. Pas par l'association elle-même mais ça peut arriver. Quand on sait que tout coûte cher surtout aujourd'hui, quand la commune doit remplacer du matériel. C'est très important qu'il y ait une surveillance.

Madame BEN BELGACEM-BONNAIRE : Je précise que cette association n'utilisent rien d'autre que le sol. Elle n'utilise rien. Elle fait de la danse moderne et n'utilise que le sol. Elle n'utilise ni matériel ni quoi que ce soit. Elle rentre, elle sort, c'est tout. C'est pour vous tranquilliser.

Monsieur le Maire : Vous indiquez 7 doublons, de 195 à 209

Monsieur CHABANE : Pour que le public comprenne, « signature de » et « annulation »

Monsieur le Maire : Peut-être que Monsieur SLIMANI veut en dire un mot parce qu'il y a un dispositif d'accompagnement financier sur un projet d'études aux États-Unis, section basketball...

Monsieur SLIMANI : C'est dans le cadre des « bourses aux projets ». C'est un dispositif qui existait auparavant mais, qu'on a revu et qu'on a ouvert au champ des possibles ; c'est, je croix, le terme qu'on utilise aujourd'hui. Dans ce cadre, il y a eu plusieurs Spinoliens qui ont eu des bourses aux projets dont une Spinolienne et un Spinolien. L'une est sur l'île de la Réunion dans une école liée à la couture et l'autre est aux États-Unis dans une école de basket. C'était dans le Spino-Mag. On a voulu faire la promotion de ces deux jeunes au-delà des subventions qui leur sont accordées. C'est surtout pour promouvoir le fait que des Spinoliens peuvent partir d'Épinay et s'engager ailleurs, à des milliers de kilomètres de la Ville et pouvoir réussir même en étant très jeunes.

Madame BEN BELGACEM-BONNAIRE : J'ajoute concernant la fille qui fait une école de mode, qu'elle n'est pas là-bas pour rien parce qu'autrement ailleurs, il n'y a pas de structure qui enseigne la fabrication de l'étoffe, de la matière, avec apprentissage en parallèle à l'école. Elle sera apprentie pour être modéliste-styliste et en même temps, elle apprend la fabrication écologique du tissu. Il n'y a que là-bas qu'elle peut le faire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Prochaines décisions.
La 209. Ça repique ce que je disais tout à l'heure : l'explication du contrat d'assurance qui passe de 35 000 à 70 000, que le lot n°1 n'avait pas été pourvu, qu'au final, une seule personne a répondu avec 70 000 €.

Monsieur CHABANE : La 210...

Monsieur le Maire : C'était le formidable spectacle qui s'est tenu à l'occasion de « Noël à Épinay ». C'était pour les tout petits mais, mêmes les plus grands qui y sont allés, sont restés scotchés par la magie et par la poésie de ce spectacle qui était un vrai bijou.

Monsieur CHABANE : Ça faisait partie de toutes les questions que je vous posais ; elle était dedans.

Monsieur LE TEXIER : 214 : signature du marché 2022 avec CITALLIOS. On voit « maîtrise d'ouvrage » (alors c'est pour le « Cœur de ville ») déléguée : 231 000,90 € et c'est un prix provisoire. Alors, que comporte cette maîtrise d'ouvrage ?

Monsieur le Maire : C'est l'aménagement du quartier dont on parlait tout à l'heure, devant le Pôle de Services publics, place du Marché. En fait, comme on a mis fin au bail emphytéotique, on va pouvoir avancer les travaux et faire un parking qui existe aujourd'hui mais le refaire de manière plus propre, avec des bornes à recharge électrique - je crois que c'est deux bornes. Je parle sous le contrôle de Monsieur BENIDJER – et il y aura une aire de jeu pour petits et pour personnes à mobilité réduite qui sera installée aussi à un endroit déjà prédéfini : vous avez une espèce d'octogone, aujourd'hui vide et qui demain accueillera une aire de jeux, mais on a pu déclencher ces travaux, du fait de la fin du bail emphytéotique.

Madame SEMGANI : Quand vous dites « bornes électriques », elles seront électriques ou solaires ?

Monsieur le Maire : Elles seront électriques, comme celles qui étaient à la MAC ou celles qui seront bientôt à la piscine. Ce ne sera pas forcément la même entreprise mais l'idée c'est de tirer les fourreaux qui nous permettront ensuite de mettre des bornes électriques. On ne va pas les mettre tout de suite mais on prépare les fourreaux.

Monsieur BENIDJER : Bonsoir. Pour compléter le montant indiqué comme provisoire, c'est un marché qui a été attribué et qui sera fixé en fonction du coût des matériaux etc. Aujourd'hui effectivement, lors de la Commission d'appel d'offres, l'entreprise a été désignée et quand on aura le montant des matériaux, l'entreprise qui accompagne en prestation intellectuelle ce projet prendra un pourcentage qui sera définitif avec le montant définitif des travaux.

Monsieur CHABANE : Pardon, je voulais poser la question : ce sont des bornes électriques normales c'est à dire comme une prise électrique ?

Monsieur le Maire : Maintenant vous avez un modèle à la MAC. On verra dans le détail les différentes bornes qui pourront être proposées. L'idée c'est de tirer les fourreaux...

Monsieur CHABANE : Du câblage électrique, on le faisait passer sous terre, pour éviter qu'il y ait des raccordements pirates.

Monsieur le Maire : Non c'est vraiment voiture-voiture.

Monsieur CHABANE : J'en viens à la dernière, c'est la 10. Un sujet qui - vous le savez - me préoccupe le plus. Vous faites – et c'est très bien - une continuité, une extension, on va dire, de la vidéoprotection
Concernant la vidéo protection - vous l'aviez déjà dit - vous avez pris la décision de signature. Donc, c'est réellement pour 12 caméras ?

Monsieur le Maire : C'est 13 caméras

Monsieur CHABANE : C'est marqué dessus ? Je ne le vois pas. J'ai cru entendre 12. Donc c'est 13, parfait. 13 mains...
Et est-ce qu'il y a des subventions qui viennent se greffer ?

Monsieur le Maire : Oui notamment de la Région, avec le bouclier de sécurité, du Département et on a fait une demande sur le Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)

Monsieur CHABANE :En revenant sur Talma, merci à mon collègue de me rafraîchir la mémoire. Effectivement, il y a eu un rapprochement avec les gens de Talma concernant le plus important à leurs yeux, ceux qui ont des enfants, les parents, les grands-parents, pour l'aire le jeu qui est depuis longuement fermée. Monsieur PUJALS n'est pas là mais il vous avait questionné. Vous lui aviez dit qu'il y avait une malfaçon ou quelque chose qui n'allait pas, je ne me souviens plus. Il y avait de l'insécurité, je pense mais en attendant, les gens de Talma nous réclament et même les enfants. Il faut savoir, quand on regarde bien, que c'est une aire de jeu qui n'est pas attribuée qu'aux plus petits mais jusqu'à 12 ans, je crois.

Monsieur Le Maire : Dans l'usage, il y en avait de plus âgés encore.

Monsieur CHABANE :C'est pour ça que c'est important de savoir où on en est.

Monsieur Le Maire : Alors, que ce soit à Talma ou que ce soit sur les autres aires de jeux, nous avons une problématique sur l'ensemble des aires de jeux. Du coup, c'est au budget. On est en train d'y travailler. On est en plein nœuds de cerveaux sur le budget et ce n'est vraiment pas simple. On sait que c'est une priorité et, pour tout vous dire, je suis allé à Talma avec les élus - pas ce samedi-là, celui d'avant, je crois – et la première question a été celle des aires de jeux. Il faut avoir en tête que des copeaux ont été mis et qu'il faut, pour les remettre régulièrement, 60 000 €. Il ne s'agit pas juste d'acheter des copeaux, il faut aussi pouvoir les amener, il y a toute une manutention etc. 60 000 €, c'est le coût de l'opération pour remettre des copeaux. Voilà, je ne serai pas plus désagréable que ça mais vous comprenez mon agacement. Il y a peut-être d'autres solutions à trouver mais il faut mettre des copeaux pour des raisons de sécurité. Après, il y a un autre problème : c'est que les balançoires et la tyrolienne ont été endommagées. Ça, c'est quand même beaucoup moins cher à remettre. Mais la problématique pour l'aire de jeux de Talma, ce sont les copeaux. C'est en programmation. Au moment où je vous parle – je vais être très transparent avec vous - je voudrais le faire entrer dans le budget, je ne sais pas si je peux. Et pour avoir croisé des gamins, j'en connais même deux particulièrement, puisqu'ils habitent chez moi, sont des grands fans de cette aire de jeux, me réclament régulièrement le moment où ça va être réouvert, voilà. Je sais que c'est une aire de jeux qui a du succès ; ça marche très bien mais aujourd'hui au regard des obligations qui pèsent sur moi, je ne peux pas les ouvrir. J'aurais préféré pouvoir les ouvrir mais, comme beaucoup de choses, ça a été laissé à l'abandon. On ne peut pas dire que l'aire de Talma a été laissée à l'abandon puisqu'elle venait tout juste de rouvrir. Et ce n'est pas le confinement qui l'aura abîmée. Mais imaginez, quand on va tourner à plein, avec cette histoire de copeaux, on regardait pour un plan B mais enfin, ça coûtera un rein. Je ne sais même pas si ça existe, financièrement parlant, de trouver une autre solution. En fait, ce ne sont pas les copeaux le problème. Les copeaux, à la limite, ce n'est pas idiot comme solution, c'est l'emplacement où ils sont : il faut une « manip » ... Enfin voilà, on en est à 60 000 € de dépenses, ce qui représente– je parle sous contrôle de Monsieur BENIDJER – près de la moitié du budget pour la réouverture de l'ensemble des aires de jeux. Donc juste l'histoire des copeaux, c'est la moitié. Ce n'est pas

qu'on ne s'en préoccupe pas. J'entends les petits bruits qui peuvent aller sur les réseaux sociaux, où comme ça, « il ne s'occuperais pas de Talma ». Je crois m'être déplacé suffisamment et régulièrement à Talma et y montrer de l'attachement. On parlait tout à l'heure de la géothermie, c'est quand même la première des préoccupations, cette affaire. Je pense que Talma et au même titre que les autres quartiers est soutenu et entendu mais il y a des choses sur lesquelles c'est un peu plus compliqué. Gardez bien cette somme en tête 60 000 € pour mettre des copeaux.

Monsieur CHABANE :Merci de cette précision qui sera rapportée aux gens et aux personnes ici présentes. Par contre, je n'ai pas besoin de le citer sur La Tribune. Vous savez, on peut faire un petit mot sur le Spino-Mag.

Monsieur Le Maire : Effectivement peut être que vous avez raison. Faire un petit mot sur le Spino-Mag Attendons que la décision soit prise sur le budget, on n'y est pas encore, on travaille dessus. Mais si d'aventure, on ne pouvait pas le faire, évidemment que ce serait expliqué. Mais même si on devait le faire, on expliquerait combien ça coûte. C'est l'argent des habitants.

Monsieur CHABANE :Je formulais ce que vous avez dit : que les copeaux étaient très onéreux et que vous étiez sur une réflexion...

Monsieur Le Maire : De le faire et de travailler sur d'autres solutions.

Monsieur LE TEXIER : Une question aussi. En face de l'aire de jeux, l'abribus et le banc ont été supprimés.

Monsieur Le Maire : Oui mais ce n'est pas nous qui les avons supprimés.

Monsieur CHABANE :Enfin, sur les deux bancs, il n'en reste qu'un d'un côté. De l'autre côté il a disparu. Il ne reste plus que ce qu'on appelle une sucette. Mais cet abribus était très apprécié et le banc aussi. Pour ceux qui sont vulnérables, et ceux qui descendent pour aller faire leurs courses au centre commercial. Pour la descente, ils ont celui qui s'en va là-bas et pour la remontée ils avaient l'autre pour finir chez eux.

Monsieur Le Maire : Merci beaucoup monsieur CHABANE.

Madame MALEK : Quand l'aire de jeux de Talma a été mise en place, ça a été fait par marché, par contrat?

Monsieur Le Maire : Je pense que c'est un marché.

Madame MALEK : Et dans ce marché, il n'avait pas été prévu d'entretien, un suivi ou autre chose ?

Monsieur Le Maire : C'est un bon point, effectivement. Il y aurait pu y avoir, accolé au marché un lot qui aurait permis de s'assurer d'un suivi sur le long cours. Ça a été ouvert et ça aurait été utile. Ça aurait pu être ouvert d'une autre manière, comme beaucoup de Brunoyens y vont, on aurait pu, en bonne intelligence comme pour le skate park en face avec Brunoy mais, à l'époque ça ne se passait pas de la même manière qu'aujourd'hui, donc forcément, chacun a fait dans son coin son aménagement mais ça aurait pu être pensé de cette manière-là. Nous, on s'attelle à trouver les bonnes solutions pour que, sur le long cours, on n'ait plus à se poser de questions mais, ça reste de l'argent à dépenser. Ça se prévoit.
Les objets eux-mêmes ne sont pas abîmés sauf par la dégradation. Là on parle du sol et par nature, le sol avec des copeaux a vocation à disparaître.
Bien Mesdames, Messieurs, la séance est terminée, je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15

Damien ALLOUCH
Maire d'Epinay-sous-Sénart
Conseiller Départemental
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres/Val de Seine

Fula MESIKA
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance

VILLE D'EPINAY-SOUS-SENART (ESSONNE)